

SEANCE PLENIERE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Faire avancer la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 17 septembre 2021 et sur proposition de la Commission « Culture, Jeunesse, Formation, Sport » :

constate que dans l'espace du Rhin Supérieur, la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles, pour de nombreux métiers, se heurte toujours à des obstacles et qu'il faut prendre d'urgence des mesures pour les démanteler progressivement afin d'assurer à long terme que la demande en main d'œuvre qualifiée soit couverte.

Il recommande :

1. de proposer aux jeunes en formation de meilleures possibilités pour partir à l'étranger dans le but d'améliorer leur maîtrise de langues étrangères, la barrière linguistique étant un obstacle majeur à l'exercice d'un métier dans un pays voisin ;
2. d'élargir à cet effet l'offre en stages à l'étranger parce qu'un tel séjour a une valeur particulière parce qu'il permet d'élargir les expériences et de connaître les conditions de vie et de travail dans d'autres pays ;
3. d'assurer à cet effet la prise en charge des apprentis pendant leur séjour à l'étranger et une durée suffisamment longue des stages ;
4. d'établir un répertoire transfrontalier d'entreprises de formation professionnelle habilitées proposant de tels stages afin de systématiser l'accès à ceux-ci et de promouvoir les échanges des entreprises entre elles ;
5. d'explorer, en se basant sur ces mesures à court terme, des pistes de réflexion à long terme pour aboutir à une reconnaissance mutuelle, notamment et ce qui concerne les professions réglementées.

Le Conseil Rhéнан adresse la présente résolution :

- en France :
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
 - aux députés du *Bundestag* issus de l'espace du Rhin supérieur
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
 - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemande
 - à la Conférence du Rhin supérieur